

Présidente: Mme **BRICHEZ**, Maire

Étaient présents : Mme BRICHEZ - M. HUGUET- M. DEFROCOURT – Mme DRICI - M. GAUTIER - Mme CHARLES - Mme HENSER – MARTIN - M. GAUDEFROY - M. MECHEMECHE - M. MORANDEAU

Absents excusés : M. LANTHIEZ – M. DELPLANQUE ayant donné procuration à Mme BRICHEZ

Secrétaire de séance : Mme DRICI

1. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

- **S'OPPOSE** au transfert obligatoire de la compétence eau à compter du 1^{er} janvier 2020 à la Communauté de communes Thelloise ;
- **DEMANDE** le report du transfert de la compétence eau au 1^{er} janvier 2026 ;
- **PRECISE** que la présente délibération sera notifiée au Préfet du département et au président de la Communauté de communes Thelloise.

2. Une subvention de 3 000 € est sollicitée auprès du Fonds Olivier Dassault pour la Défense et le Développement de la Ruralité (FO3DR) pour le financement d'un camion dont le coût s'élève à 22 866,76 € HT.

DIVERS - INFORMATIONS

✓ Mme **BRICHEZ** remercie les élus pour leur présence à l'occasion du centenaire de l'Armistice et leur participation au service du vin d'honneur, et particulièrement Mme **DRICI** et M. **GAUDEFROY** pour la préparation de la cérémonie et leur dévouement.

✓ Elle relaie ensuite le mail de Jean-Christophe **SCHMITT** qui sollicite un rendez-vous pour exposer, avec la société Eurovia, le projet d'exploiter le trou de la sablière située Lieudit Epusseleu sur les parcelles cadastrées section ZE n°8 (1 ha 37 a 62 ca), C n° 303 (30 a 70 ca) et C n° 305 (57 a 83 ca) qui appartiennent à Monsieur Jean-Pierre SCHMITT et à la SARL Immobilière Saint Agnan. L'idée serait de combler progressivement cette ancienne sablière avec la société Eurovia, qui rendrait ensuite un terrain remblayé propre et arboré, sachant que certains des chemins menant à ces parcelles sont des chemins ruraux. Ce projet nécessite une autorisation préfectorale. L'instruction, qui dure environ 5 à 7 mois, sera mise en œuvre dès que le dossier aura pu être évoqué en Mairie. Selon le PLU, ce projet se situe en zone N (zones naturelles et forestières) et l'article N 2 énonce, en particulier, que sont soumises à des conditions particulières, « les affouillements et exhaussements de sol, lorsqu'ils sont indispensables à la réalisation des types d'occupation ou utilisation des sols admis ou s'ils contribuent à l'amélioration de l'aspect paysager des espaces libres ». Un rendez-vous a été fixé le 04 décembre prochain.

✓ Les pompiers ont été sollicités pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques, Chemin des Verrières. Leur intervention a été retardée en raison d'un manque de munitions.

✓ Un bûcheron va bientôt intervenir pour enlever les arbres déracinés par la tempête de juillet et dégager les arbres pouvant présenter un danger.

✓ La chorale d'Agnetz donnera un concert de Noël, en l'Eglise de Hondainville, le 15 décembre prochain, à 19 H 30. Un vin chaud et un chocolat chaud seront servis à la fin du spectacle.

✓ Mme **BRICHEZ** évoque la confection de pupitres touristiques pour promouvoir les monuments de la commune.

✓ M. **DEFROCOURT** relaie les remerciements de quelques administrés pour la propreté du cimetière.

Fait à HONDAINVILLE, le 20 novembre 2018

Le Maire,

Michèle BRICHEZ